



## PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale  
des territoires  
Service Prospective Urbanisme et Risques  
Affaire suivie par : Mathilde BASTAERT  
Isabelle CHADÉUF  
Téléphone : 04 88 17 82 68  
Télécopie : 04 88 17 87 91  
Courriel : ddt-spur@vaucluse.gouv.fr

### ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL du

désignant les parties prenantes concernées ainsi que le  
service de l'État coordonnateur de la Stratégie Locale de  
Gestion des Risques d'Inondation des affluents de la rive  
gauche du Rhône

LE PREFET DU DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL  
DU MERITE

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-  
ALPES ET DU DEPARTEMENT DU RHONE  
PREFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHONE-  
MEDITERRANEE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL  
DU MERITE

LE PREFET DU DEPARTEMENT  
DES HAUTES-ALPES  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL  
DU MERITE

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA DROME  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL  
DU MERITE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 566-8, R. 566-14 et R. 566-15 relatifs aux stratégies locales ;

VU l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R. 566-4 du code de l'environnement ;

VU l'arrêté ministériel du 06 novembre 2012 établissant la liste des territoires dans lesquels il existe un risque d'inondation important ayant des conséquences de portée nationale, pris en application des articles L. 566-5.I. du code de l'environnement ;

VU l'arrêté interministériel du 07 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation ;

VU l'arrêté n° 11-402 du 21 décembre 2011 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée arrêtant l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Rhône Méditerranée ;

VU l'arrêté n° 12-282 du 12 décembre 2012 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation du bassin Rhône Méditerranée ;

VU les arrêtés n° 13-416 bis du 20 décembre 2013, n° 14-166 du 1<sup>er</sup> août 2014 et l'arrêté n° 14-160 bis du 15 septembre 2014 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation du bassin Rhône Méditerranée ;

VU l'arrêté n° DEVP1527841A du 07 décembre 2015 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée arrêtant le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Rhône Méditerranée ;

VU l'arrêté n° 16-118 du 15 février 2016 du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du département du Rhône, préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée arrêtant la liste des stratégies locales, leurs périmètres, leurs délais d'approbation et leurs objectifs ;

VU le courrier du président du conseil départemental de Vaucluse en date du 03 septembre 2015 ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse,

## A R R E T E

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes concernées par la stratégie locale de gestion des risques d'inondation des affluents rive gauche du Rhône, associée au Terrain à Risque Important d'inondation (TRI) Avignon – basse vallée de la Durance – plaine du Tricastin, sont les structures membres des comités cités aux articles 2 et 3 ci-après du présent arrêté, ainsi que les communes du périmètre de la SLGRI affluents de la rive gauche du Rhône listées en annexe 1.

Deux comités sont amenés à se réunir :

- un comité technique (COTEC) de suivi et d'animation technique globale de la démarche associant une sélection de parties prenantes,
- un comité de pilotage (COPIL) associant l'ensemble des parties prenantes.

### ARTICLE 2 : COMITE TECHNIQUE D'ELABORATION

Le comité technique (COTEC) réunit les membres du « groupe rivières » listés en annexe 2, sous l'animation conjointe du conseil départemental de Vaucluse (service rivières et espaces naturels) et du préfet (direction départementale des territoires) de Vaucluse.

Il contribue à l'élaboration de la SLGRI par les avis et les compléments qu'il peut apporter à la rédaction proposée par les animateurs. Il suit la mise en œuvre de la SLGRI lors de ses réunions régulières.

### ARTICLE 3 : COMITE DE PILOTAGE

La composition du comité de pilotage (COPIL) est détaillée dans l'annexe 3. Le COPIL valide la rédaction de la SLGRI proposée par le COTEC.

### ARTICLE 4 : AUTRES MODALITES D'ASSOCIATION ET DE CONSULTATION

Une consultation formelle large sur le projet de stratégie permettra de recueillir les avis de l'ensemble des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des chambres consulaires présentes au sein du périmètre de la SLGRI affluents de la rive gauche du Rhône.

Une consultation du public d'un mois et demi sera réalisée par l'intermédiaire du site internet de la préfecture de Vaucluse.

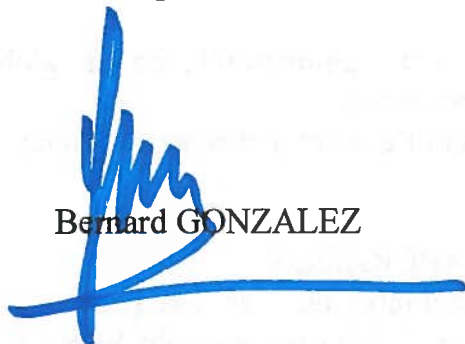
### ARTICLE 5 : DIFFUSION ET PUBLICATION

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures des départements de Vaucluse, de la Drôme et des Hautes-Alpes.

**ARTICLE 6 : MODALITES D'APPLICATION**


Les préfets de région PACA et Auvergne-Rhône-Alpes et des départements de Vaucluse, de la Drôme et des Hautes-Alpes, les directeurs départementaux des territoires des départements de Vaucluse, de la Drôme et des Hautes-Alpes, les directeurs régionaux de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région PACA et d'Auvergne-Rhône-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet du département de Vaucluse



Bernard GONZALEZ

Le préfet Auvergne – Rhône – Alpes,  
préfet coordonnateur  
du bassin Rhône Méditerranée



Michel DELPUECH

Le préfet du département des Hautes-Alpes



Philippe COURT

Le préfet du département de la Drôme



Eric SPITZ

## ANNEXE 1

Liste des communes du périmètre de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation : affluents de la rive gauche du Rhône

<b>SLGRI affluents de la rive gauche du Rhône</b>  <b>TRI d'Avignon</b>	Vaucluse	Althen-des-Paluds
		Aubignan
		Aurel
		Avignon
		Beaumes-de-Venise
		Beaumont-du-Ventoux
		Bédarrides
		Bedoin
		Blauvac
		Bollène
		Brantes
		Buisson
		Caderousse
		Cairanne
		Camaret-sur-Aigues
		Caromb
		Carpentras
		Châteauneuf-de-Gadagne
		Châteauneuf-du-Pape
		Courthézon
		Crestet (Le)
		Crillon-le-Brave
		Entraigues-sur-la-Sorgue
		Entrechaux
		Faucon
		Flassan
		Fontaine-de-Vaucluse
Gigondas		
Grillon		

	Jonquerettes
	Jonquières
	L'Isle-sur-la-Sorgue
	La Roque-Alric
	La Roque-sur-Pernes
	Lafare
	Lagarde-Paréol
	Lagnes
	Le Barroux
	Le Beaucet
	Le Pontet
	Le Thor
	Loriol-du-Comtat
	Malaucène
	Malemort-du-Comtat
	Mazan
	Méthamis
	Modène
	Monieux
	Monteux
	Morières-les-Avignon
	Mormoiron
	Mornas
	Orange
	Pernes-les-Fontaines
	Piolenc
	Puymeras
	Rasteau
	Richerenches
	Roaix
	Sablet
	Saint-Didier
	Saint-Hippolyte-le-Graveyron
	Saint-Léger-du-Ventoux

		Saint-Marcellin-les-Vaison
		Saint-Pierre-de-Vassols
		Saint-Romain-en-Viennois
		Saint-Roman-de-Malegarde
		Saint-Saturnin-les-Avignon
		Saint-Trinit
		Sainte-Cécile-les-Vignes
		Sarrians
		Sault
		Saumane-de-Vaucluse
		Savoillan
		Séguret
		Sérignan-du-Comtat
		Sorgues
		Suzette
		Travaillan
		Uchaux
		Vacqueyras
		Vaison-la-Romaine
		Valréas
		Vedène
		Velleron
		Venasque
		Villedieu
		Villes-sur-Auzon
		Violès
		Visan
	<b>Drôme</b>	Aulan
		Arnayon
		Arpavon
		Aubres
		Barret-de-Lioure
		Beauvoisin
		Bellecombe-Tarendol

	Bellegarde-en-Diois
	Bénivay-Ollon
	Bésignan
	Bouchet
	Buis-les-Baronnies
	Chalançon
	Chamaret
	Châteauneuf-de-Bordette
	Chaudebonne
	Chauvac-Laoux-Montaux
	Colonzelle
	Condorcet
	Cornillac
	Cornillon-sur-L'Oule
	Curnier
	Establet
	Eygaliers
	Eyroles
	Ferrassières
	Grignan
	La Baume-de-Transit
	La Charce
	La Motte-Chalançon
	La Penne-sur-l'Ouvèze
	La Roche-sur-le-Buis
	La Rochette-du-Buis
	Lemps
	Le Pègue
	Le Poët-en-Percip
	Les Poët-Sigillat
	Les Pilles
	Mérindol-les-Oliviers
	Mevouillon
	Mirabel-aux-Baronnies



	Mollans-sur-Ouvèze
	Montauban-sur-l'Ouvèze
	Montaulieu
	Montbrison-sur-Lez
	Montbrun-les-Bains
	Montferrand-la-Fare
	Montguers
	Montjoux
	Montréal-les-Sources
	Montségur-sur-Lauzon
	Nyons
	Pelonne
	Piégon
	Pierrelongue
	Plaisians
	Pommerol
	Propiac
	Reilhanette
	Rémuzat
	Rioms
	Rochebrune
	Rochevide
	Roche-Saint-Secret-Beconne
	Rottier
	Rousset-les-Vignes
	Roussieux
	Sahune
	Saint-Auban-sur-l'Ouvèze
	Saint-Dizier-en-Diois
	Sainte-Euphémie-sur-Ouvèze
	Saint-Ferreol-Trente-Pas
	Sainte-Jalle
	Saint-Maurice-sur-Eygues
	Saint-May

		Saint-Pantaleon-les-Vignes
		Saint-Restitut
		Saint-Sauveur-Gouvernet
		Solérieux
		Suze-la-Rousse
		Taulignan
		Teyssières
		Tulette
		Valouse
		Venterol
		Verclause
		Vercoiran
		Vesc
		Villeperdrix
		Vinsobres
	Hautes-Alpes	Bruis
		Montjay
		Montmorin
		Moydans
		Ribeyret
		Rosans
		Saint-André-de-Rosans
		Sainte-Marie
		Sorbiers

## ANNEXE 2

Liste des parties prenantes participant au comité technique (COTEC) de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation : affluents de la rive gauche du Rhône

<b>Membres du COTEC de la SLGRI affluents de la rive gauche du Rhône</b>  <b>TRI d'Avignon</b>		
	Conseils Régionaux de PACA et Auvergne-Rhône-Alpes	Messieurs les Présidents
	Conseils Départementaux de Vaucluse, de la Drôme et des Hautes-Alpes	Messieurs les Présidents
	Directions Départementales des Territoires de Vaucluse, de la Drôme et des Hautes-Alpes	Messieurs les Directeurs
	<b>Structures de gestion des cours d'eau</b>	
	EPAGE Sud-Ouest du Mont-Ventoux	Monsieur le Président
	ASA de la Meyne	Monsieur le Président
	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du Réseau Hydraulique Nord Vaucluse	Monsieur le Président
	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez	Monsieur le Président
	Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues	Monsieur le Président
	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Rieu Foyro	Monsieur le Président
	Syndicat Intercommunal des Dignes Lapalud – Lamotte - Mondragon	Monsieur le Président
	Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement de l'Aygues	Madame la Présidente
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nesque	Monsieur le Président
	Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues inférieur	Monsieur le Président
Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule	Monsieur le Président	

<b>EPCI</b>	
CC des Pays de Rhône et Ouvèze	Monsieur le Président
CC Drôme Sud Provence	Madame la Présidente
Agence Régionale pour l'Environnement	Monsieur le Directeur
Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques	Monsieur le Directeur
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	Monsieur le Directeur Général

### ANNEXE 3

Liste des parties prenantes participant au comité de pilotage (COPIL) de la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation : affluents de la rive gauche du Rhône

<b>Membres du COPIL de la SLGRI affluents de la rive gauche du Rhône</b>  <b>TRI d'Avignon</b>		
	Conseils Régionaux de PACA et Auvergne-Rhône-Alpes	Messieurs les Présidents
	Conseils Départementaux de Vaucluse, de la Drôme et des Hautes-Alpes	Messieurs les Présidents
	Directions Départementales des Territoires de Vaucluse, de la Drôme et des Hautes-Alpes	Messieurs les Directeurs
	<b>Structures de gestion des cours d'eau</b>	
	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez	Monsieur le Président
	Syndicat Intercommunal des Dignes Lapalud – Lamotte - Mondragon	Monsieur le Président
	Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Rieu Foyro	Monsieur le Président
	Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement de l'Aygues	Madame la Présidente
	EPAGE Sud Ouest du Mont Ventoux	Monsieur le Président
	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nesque	Monsieur le Président
	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du Réseau Hydraulique Nord Vaucluse	Monsieur le Président
	ASA de la Meyne	Monsieur le Président
	Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues	Monsieur le Président
	Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues inférieur	Monsieur le Président
	Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues supérieure et de l'Oule	Monsieur le Président
	<b>EPCI</b>	
	CA du Grand Avignon	Monsieur le Président

CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	Monsieur le Président
CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	Monsieur le Président
CC des Hautes Baronnies	Monsieur le Président
CC des Pays de Rhône et Ouvèze	Monsieur le Président
CC des Sorgues du Comtat	Monsieur le Président
CC Drôme Sud Provence	Madame la Présidente
CC du Pays de Rémuzat	Monsieur le Président
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	Monsieur le Président
CC du Pays de Buis les Baronnies	Monsieur le Président
CC du Val d'Eygues	Monsieur le Président
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	Monsieur le Président
CC le Pays de Dieulefit	Monsieur le Président
CC Luberon Monts de Vaucluse	Monsieur le Président
CC Pays Vaison Ventoux (COPAVO)	Monsieur le Président
CC Rhône Lez Provence	Monsieur le Président
CC Ventoux-Sud	Monsieur le Président
CC du Diois	Monsieur le Président
Associations des Maires du Vaucluse, de la Drôme et des Hautes-Alpes	Messieurs les Présidents
Bassin Rhône-Méditerranée et Corse	Monsieur le Préfet coordonnateur
Préfecture du Vaucluse, de la Drôme et des Hautes-Alpes	Madame et Messieurs les Préfets
Agence Régionale de Santé	Monsieur le Directeur
Direction Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	Monsieur le Directeur Régional
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse	Monsieur le Directeur Général
Agence Régionale pour l'Environnement	Monsieur le Directeur

Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques	Monsieur le Directeur
Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques	Monsieur le Délégué Interrégional Méditerrané
Chambre d'Agriculture de Vaucluse, de la Drôme et des Hautes Alpes	Messieurs les Présidents
Chambre de Commerce et d'Industrie	Messieurs les Présidents
Parc Naturel Régional des Baronnies	Monsieur le Président
Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Vaucluse, de la Drôme et des Hautes-Alpes	Messieurs les Présidents
France Nature Environnement PACA	Monsieur le Président
Ligue pour la Protection des Oiseaux PACA	Monsieur le Président
Union Régionale des CPIE	Monsieur le Président
CYPRES	Monsieur le Directeur
Direction Territoriale Méditerranée du CEREMA	Madame la Directrice
IRSTEA – Centre d'Aix-en-Provence	Monsieur le Directeur
Académie Aix-Marseille	Monsieur le Recteur
SDIS de Vaucluse, de la Drôme et des Hautes-Alpes	Messieurs les Directeurs départementaux
Unité Hydrométrie et Prévision des Crues Grand Delta	Monsieur le Responsable

